









Communiqué de presse du 20 octobre 2023

La politique vélo des maires d'arrondissement à la mi-mandat : 12e, 14e et 9e en tête, le 17e, 19e et 16e loin derrière

À la moitié du mandat municipal, Paris en Selle dévoile un classement des maires d'arrondissement sur leur politique en faveur du vélo. Les élus du 12e, 14e et 9e se détachent alors que ceux du 17e, 19e et 16e auront fort à faire pour rattraper leur retard. Paris en Selle appelle les maires d'arrondissement à mobiliser tous les moyens à leur portée pour accélérer les réalisations en faveur du vélo, un besoin urgent alors que le nombre de cyclistes ne cesse d'augmenter à Paris.



À la mi-mandat, quel bilan de la politique vélo des maires d'arrondissement ?

BON			MOYEN			MAUVAIS		
1		Emmanuelle Pierre-Marie 12ème EELV	7	Éric Pliez 20ème DVG	13	Rachida Dati 7ème Les Républicains		
2		Carine Petit 14ème EELV	8	Philippe Goujon 15ème Les Républicains	14	Jeanne d'Hautesserre 8ème Les Républicains		
3		Delphine Bürkli 9ème Horizons	9	Jean-Pierre Lecoq 6ème Les Républicains	15		Geoffroy Boulard 17ème Les Républicains	
4		François Vauglin 11ème PS	10	Éric Lejoindre 18ème PS	16		François Dagnaud 19ème PS	
5		Florence Berthout 5ème Horizons	11	Alexandra Cordebard 10ème PS	17		Francis Szpiner 16ème Les Républicains	
6		Ariel Weil Centre PS	12	Jérôme Coumet 13ème DVG				



Paris en Selle a évalué la politique vélo des maires d'arrondissement sur la base de quatre critères :

- L'avancement du Plan Vélo parisien dans leur arrondissement
- La suppression du stationnement automobile de surface et la création de stationnement pour les vélos, via son "[Observatoire du stationnement](#)" publié pour la première fois à l'occasion de ce bilan
- La mise en place de double sens cyclables dans les rues à 30 km/h
- Un sondage à destination des cyclistes parisiens (plus de 800 réponses).

À l'issue de cette évaluation, il s'avère que l'avancement des politiques de vélo par arrondissement ne dépend pas de la couleur politique de l'élu local. **Plusieurs arrondissements dirigés par des maires dans la majorité municipale, 19^e et 13^e en tête, sont nettement en retard sur le déploiement de pistes cyclables.** En bloquant l'aménagement de la rue de Tolbiac, point noir du 13e, Jérôme Coumet prive les cyclistes du sud de Paris d'un nouvel axe est-ouest sécurisé. Dans le 19e, François Dagnaud, avant-dernier de notre classement, n'a pas ouvert le dossier de l'aménagement de la rue de Crimée. C'est pourtant un axe essentiel pour rejoindre la gare Rosa Parks qui mettra prochainement les habitants du 19e à une quinzaine de minutes de La Défense.

Paris en Selle s'inquiète également des très mauvais résultats de l'ouest parisien. Le 16e arrondissement de Francis Szpiner est aujourd'hui le plus hostile au vélo. Alors qu'ils sont parmi les premiers quartiers d'affaires parisiens, le 8e, le 17e et le 16e ne bénéficient pas d'une politique vélo volontariste.

À l'inverse, Paris en Selle tient à saluer la mobilisation des maires du 12e, 14e et 9e arrondissements pour le vélo. Si beaucoup reste à faire, le volontarisme d'Emmanuelle Pierre-Marie, de Carine Petit et de Delphine Bürkli montre qu'il est possible d'obtenir des résultats rapidement tant sur l'avancement du Plan vélo porté par la mairie centrale que sur la mise en place d'aménagements cyclables à l'intérieur des quartiers. Dans le 12e, Emmanuelle Pierre-Marie a opéré une refonte ambitieuse du plan de circulation pour changer la rue de Charenton en vélorue. Carine Petit, maire du 14e arrondissement, a mené la transformation de la rue d'Alésia avec une approche originale, mêlant piste cyclable et plan de circulation, sur cette rue secondaire traversant tout l'arrondissement. La maire du 9e, Delphine Bürkli, se démarque par la forte évolution du stationnement vélo (+105% depuis le début du mandat) et la réalisation de la piste de la rue Lafayette dans le cadre du Plan Vélo.



Trois ans pour accélérer

Paris en Selle appelle tous les maires d'arrondissement à se saisir des trois années de mandat restantes pour accélérer sur le sujet vélo. Ils ont la main pour :

- Demander l'accélération des réalisations du Plan Vélo sur leur arrondissement
- Réaliser des aménagements sur le réseau secondaire et revoir les plans de circulation pour favoriser les mobilités actives
- Déployer massivement des double sens cyclables dans les rues à 30 km/h, c'est d'ailleurs une obligation légale
- Déployer massivement des arceaux vélo pour permettre aux cyclistes parisiens de stationner leur vélo dans toutes les rues de la capitale.

Alors que la pratique du vélo ne cesse d'augmenter chaque année (+18,6% de fréquentation des aménagements cyclables en 2022, un quasi-doublement en trois ans) et bat régulièrement des records, il est urgent que les maires d'arrondissement restent en phase avec la demande des Parisiens et Parisiennes de pouvoir se déplacer à vélo dans la capitale en toute sécurité.

[Pour en savoir plus, consultez le document de restitution de notre évaluation.](#)